

**DÉCLARATION MENSUELLE  
DE TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL**

**A retourner au service taxe de séjour de l'Agglo Villefranche Beaujolais  
115 rue Paul Bert – CS 70290 - 69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE Cedex**

**Avant le 10 du mois suivant**

Je soussigné(e) : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal et Ville : .....  
 Nom de l'hébergement : .....  
 Courriel : .....

<b>MOIS</b>		<b>ANNEE</b>	
-------------	--	--------------	--

**NOMBRE DE NUITÉES**

*Rappel : 1 nuitée correspond à 1 nuit consommée pour 1 personne.  
 Exemple : 2 personnes séjournant 3 nuits comptent pour 6 nuitées, de même que 6 personnes séjournant 1 nuit*

**NUITÉES COMMERCIALISÉES HORS AIRBNB**

**Joindre la copie du registre du logeur**

<b>Nombre de nuitées des clients assujettis</b> <i>(Total de la colonne B du registre du logeur)</i>		
<b>Nombre de nuitées des clients exonérés</b>	Personnes mineures	
	Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la commune	
	Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire	
<b>Nombre de nuitées totales</b>		

**NUITÉES COMMERCIALISÉES PAR AIRBNB**

*Rappel : La collecte de la taxe de séjour réalisée par Airbnb se fait uniquement au tarif des meublés non classés (à savoir 0,50 € par nuit et par personne).  
 Si votre établissement est catégorisé en chambre d'hôtes (0,65 € par nuit et par personne), ou s'il est classé (tarif différent selon classement), la collecte n'étant effectuée qu'à hauteur du tarif non classé, la loi vous oblige (article L 2333-34 du CGCT) à collecter vous-même la différence auprès des personnes hébergées.*

<b>Nombre de nuitées commercialisées par Airbnb</b>	
---	--

**La somme totale que vous avez collectée et que vous reverserez sera reportée sur votre état récapitulatif envoyé à la fin de la période.**

Date : ..... / ..... / .....  
 Signature